



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Jeudi 01 février 2024 à 18h30

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS	TITRES	VOTES
N°2024-02-001	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 décembre 2023.	Unanimité
N°2024-02-002	Modification des commissions.	Unanimité
N°2024-02-003	Approbation de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une intervention de l'espace jeunesse de Gragnague au sein du collège « Jean-Gay ».	Unanimité
N°2024-02-004	Démarche de qualification et de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal : demande au Conseil Départemental d'une aide financière au fonctionnement au titre de 2024.	Unanimité
N°2024-02-005	Projet socio-culturel 2024 : Agir et Lire. Candidature à l'appel à projets MSA « Grandir en milieu rural » 2024.	Unanimité
N°2024-02-006	Cession de tables et de chaises à la commune de Bonrepos-Riquet.	Unanimité
N°2024-02-007	Nouvelle programmation d'actions du PCAET 2019-2026.	Unanimité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazos	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD.,
Montjoire	Nancy SOURBIER
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Didier CUIVIES, Jean-Michel BERSIA.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	30
Nombre de votants :	38
Convocation du 23/01/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Aurélien SECULA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

**N°2024-02-001 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024.**

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 12 Décembre 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la rédaction du procès-verbal du 12 Décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 06/02/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 031-243100732-20240201-202402002-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garèdech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUD.
Gragnague	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESESSE.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD.,
Montjoire	Nancy SOURBIER
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	30
Nombre de votants :	38
Convocation du 23/01/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Aurélien SECULA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-02-002 : MODIFICATION DES COMMISSIONS.

VU la délibération n°2020-07-006 du 8 Juillet 2020 portant création des commissions permanentes de travail,

VU la délibération n°2020-09-034 fixant la composition dans les commissions,

VU les délibérations n°2020-12-064, n°2021-03-002, n°2021-07-046, n°2021-10-064, n°2021-12-081, n°2022-02-002, n°2022-03-009, n°2022-07-049, n°2022-09-075, n°2022-12-114 et n°2023-02-002, n°2023-03-017, n°2023-06-062, n°2023-10-077 modifiant la représentation dans les commissions thématiques,

VU les retours des Communes concernant la représentation dans chaque commission, il y a lieu de procéder à des modifications de composition,

- Vu la démission de M. TORRALBA André, Conseiller Municipal de la commune de Gémil, il y a lieu de procéder à la modification des Commissions.

COMMISSIONS	SUPPRESSION	AJOUT
URBANISME	M. TORRALBA André	M. BAUDOU Jean-Noël
PERSONNES AGEES	M. TORRALBA André	M. BAUDOU Jean-Noël

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 06 / 02 / 2024



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Gémil	Joanna TULET.
Gragnague	Jean-Noël BAUDOU.
Lapeyrouse-Fossat	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA,
Lavalette	Caroline SALESESSE.
Montastruc-La-Conseillère	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL.
Montjoire	André FONTES.
Montpitol	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD.,
Paulhac	Nancy SOURBIER
Roquesérière	Jean-François CASALE
Saint-Jean-Lherm	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Pierre	Eric COGO.
Verfeil	Véronique RABANEL.
	Pierrette JARNOLE.
	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES,
	Catherine DEBONS.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	30
Nombre de votants :	38
Convocation du 23/01/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Aurélié SECULA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

**N°2024-02-003 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UNE INTERVENTION DE L'ESPACE
JEUNESSE DE GRAGNAGUE AU SEIN DU COLLEGE « JEAN GAY ».**

VU la délibération n°2022-12 119 du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2022 actant le transfert de la compétence jeunesse avec la gestion d'accueil collectif de mineurs de 11 à 17 ans à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

La Communauté de Communes a confié à l'association LE&C Grand Sud l'organisation et la mise en place d'actions d'animation au sein du Collège Jean GAY à Verfeil,

Il convient donc de définir les modalités de fonctionnement de l'intervention de l'association au sein du Collège et les obligations de chacune des parties, à travers une convention de partenariat,

VU la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une intervention de l'espace jeunesse de GRAGNAGUE au sein du Collège Jean Gay de VERFEIL,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Collège Jean Gay de Verfeil, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 06 02 / 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Gémil	Joanna TULET.
Gragnague	Jean-Noël BAUDOOU.
Lapeyrouse-Fossat	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA,
Lavalette	Caroline SALESESSE.
Montastruc-La-Conseillère	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL.
Montjoire	André FONTES.
Montpitoul	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD,
Paulhac	Nancy SOURBIER
Roquesérière	Jean-François CASALE
Saint-Jean-Lherm	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Pierre	Eric COGO.
Verfeil	Véronique RABANEL.
	Pierrette JARNOLE.
	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES,
	Catherine DEBONS.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	30
Nombre de votants :	38
Convocation du 23/01/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Auréliette SECULA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-02-004 : DÉMARCHE DE QUALIFICATION ET DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : DEMANDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'UNE AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2024

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire du dispositif d'aide au fonctionnement des Offices de Tourisme Intercommunaux classés et/ou en cours de classement mis en œuvre par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il rappelle par ailleurs les engagements pris par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou pour le développement de sa politique touristique :

- La création d'un Office de Tourisme Communautaire depuis 2017 ;
- L'actualisation du schéma de développement touristique de territoire (2023-2026)
- La mise en œuvre d'un plan d'actions traduisant le processus de montée en compétence et de qualification de l'office de tourisme visant le classement de la structure.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 031-243100732-20240201-202402004-AU

S'LO

Considérant ainsi les démarches de qualification engagées en vue du classement l'Office de Tourisme des Coteaux du Girou, Monsieur le Président propose de procéder à une demande d'aide financière au fonctionnement au titre des Offices de Tourisme en cours de classement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne d'un montant de 5 000 (cinq milles) euros.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la demande, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, d'aide financière au titre de l'année 2024 pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal au titre d'établissement en cours de classement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches et signer tous documents relatifs à ladite demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 06/02/2024



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montjoire	Jean-François CASALE
Montpitot	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Roquesérière	Eric COGO.
Saint-Jean-Lherm	Véronique RABANEL.
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE.
Saint-Pierre	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.
Verfeil	

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	31
Nombre de votants :	40
Convocation du 23/01/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR ayant donné pouvoir à Patrick GAY.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Aurélien SECULA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-02-005 : PROJET SOCIO-CULTUREL 2024 : AGIR ET LIRE
CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS MSA
« GRANDIR EN MILIEU RURAL » 2024.

VU l'article L 5214-16 du CGCT,

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou initie en 2024 un projet socio-culturel partagé appelé « Agir et Lire ».

A travers la Lecture Publique, ce projet a pour principaux objectifs :

- Faciliter l'accès et l'essor de la Culture de proximité en milieu rural.
- Initier un projet socio-culturel intracommunautaire partagé.
- Faciliter la synergie entre les différents acteurs locaux.
- Replacer la Lecture Publique comme un objectif Citoyen au sein des communes.
- Favoriser le lien entre les acteurs du territoire et le public.
- Renforcer les échanges intrafamilial et intergénérationnel.
- Approfondir les connaissances sur certains public accueillis.
- Contribuer aux objectifs structurants du Projet Culturel de Territoire (PCT) en cours d'élaboration et de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce projet vise à la création et à la programmation en 2024 d'un cycle d'animations sur cette thématique à destination de différents publics cibles : la parentalité (bébés-parents ; ados-parents ; petits enfants-grands-parents), les acteurs socio-culturels locaux, les élu.e.s du territoire.

La MSA Midi-Pyrénées Sud renouvelle en 2024 un appel à projet intitulé « Grandir en Milieu Rural ». Par l'octroi d'une aide financière, ce dispositif vise notamment à soutenir en milieu rural des projets d'animation intervenant sur différentes thématiques : accueil petite enfance ; loisirs/vacances/jeunesse ; parentalité ; mobilité ; numérique.

Pour les projets soumis d'un budget inférieur à 10 000 euros TTC, l'aide envisageable est de 25%.

Le Président présente le plan de financement :

	Dépenses (TTC)		Recettes
Animations	7 000,00 €	Autofinancement	6 000,00 €
Communication	1 000,00 €	MSA (25%)	2 000,00 €
Total	8 000,00 €	Total	8 000,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet « Agir et lire » et son plan de financement et d'autoriser sa candidature à l'appel à projet MSA Midi-Pyrénées Sud 2024 « Grandir en Milieu Rural ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le projet « agir et lire » ainsi que le plan de financement.
- **DEMANDE** une subvention auprès de MSA Midi-Pyrénées dans le cadre du projet « Grandir en Milieu Rural »
- **DONNE** mandat au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 06 / 02 / 2024

DÉLIBÉRATIONS



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 031-243100732-20240201-20240206-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Gémil	Joanna TULET.
Gragnague	Jean-Noël BAUDOU.
Lapeyrouse-Fossat	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA,
Lavalette	Caroline SALESSES.
Montastruc-La-Conseillère	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL.
Montjoire	André FONTES.
Montpitol	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD.,
Paulhac	Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Roquesérière	Jean-François CASALE
Saint-Jean-Lherm	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Marcel-Paulel	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Pierre	Eric COGO.
Verfeil	Véronique RABANEL.
	Pierrette JARNOLE.
	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES,
	Catherine DEBONS.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	31
Nombre de votants :	40
Convocation du 23/01/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR ayant donné pouvoir à Patrick GAY.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Aurélien SECULA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-02-006 : CESSION DE TABLES ET DE CHAISES A LA COMMUNE DE BONREPOS-RIQUET.

En 2019, afin de mettre en place un atelier contes à destination des assistants maternels et des enfants, le RPE avait équipé une salle de la mairie de Bonrepos Riquet de 2 tables enfants et 10 chaises.

Par délibération n°2019-02-008, une « convention de mise à disposition de matériel et d'un local communal accueillant le foyer rural et le relais d'assistants maternels » été signée entre la Communauté de Communes, la commune de Bonrepos Riquet et le foyer rural, le 15 février 2019.

N'intervenant plus dans ce local désormais, le Relais Petite Enfance propose de céder à la Commune de BONREPOS-RIQUET, à sa demande, ce matériel pour un montant de 1 euro.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 031-243100732-20240201-202402006-DE

S²LO

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE CÉDER** à la Commune de BONRESPOS RIQUET 2 tables enfants et 10 chaises pour un montant de 1Euro.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 06 /02/ 2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montjoire	Jean-François CASALE
Montpitot	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Roquesérière	Eric COGO.
Saint-Jean-Lherm	Véronique RABANEL.
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE.
Saint-Pierre	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.
Verfeil	

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	31
Nombre de votants :	40
Convocation du 23/01/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR ayant donné pouvoir à Patrick GAY.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Verfeil	Aurélien SECULA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET, Patricia CADOZ.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

**N°2024-02-007 : NOUVELLE PROGRAMMATION D' ACTIONS DU PCAET
2019-2026**

Le Président informe que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, via notamment la mise en place de plans climat-air-énergie territoriaux.

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire, en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Elle est devenue depuis, compétences statutaires obligatoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Par délibération n°2018-12-114 le Conseil Communautaire a approuvé le programme des actions du PCEAT pour 2019-2024,

Un bilan intermédiaire du Plan Climat Air Energie territorial établi en 2023 est présenté par le bureau d'étude,

Ce travail réalisé en collaboration avec la commission environnement permettra de faire le point sur la situation du territoire et les nouvelles actions proposées dont :

- Reprise de l'animation du PCAET par la commission en remplacement du SCOT.
- Reprise de la communication par les services de la Communauté de Communes en remplacement du SCOT.
- Mise en place d'un suivi des consommations énergétiques des communes et de la Communauté de Communes avec création d'un groupe de travail.
- Nouvel objectif pour les cantines scolaire : 50% de produits bio/locaux dans les 12 cantines.
- Objectif de création de 11 km de pistes cyclables d'ici 2026.
- Objectif de création de 5 bornes électriques supplémentaires d'ici 2026.
- Transfert du pilotage de l'accompagnement des particuliers (rénovation de l'habitat) du SCOT au Conseil Départementale.
- La Communauté de Communes s'engage à organiser une campagne de communication à destination des entreprises d'ici 2026.
- Suppression de la fiche action "créer des zones d'activité climat-air-énergie" qui sera intégrée à la nouvelle fiche action "déployer les ZAENR".
- Création d'une fiche action "définir les zones d'accélération des énergies renouvelables". Objectif : 18 communes ont défini les secteurs favorables au développement des énergies renouvelables suite à une concertation avec les habitants.
- Fusion des fiches actions relatives aux zones vulnérables aux fortes pluies du SCOT au syndicat de bassin versant.
- Reprise de l'action sur la mise en œuvre d'un cadastre solaire par la Communauté de Communes en remplacement du SCOT. Le cadastre solaire existe déjà (Enedis), l'action consiste à déployer une campagne de communication.
- Transfert du pilotage de l'action "établir des schémas de gestion des eaux de pluies" des communes à la Communauté de Communes. La Communauté de Commune devra établir un plan de gestion des eaux pluviales intercommunales.
- Création d'une nouvelle fiche action sur la végétalisation et la dés imperméabilisation portée par les communes. Objectif : 100% des communes mettent en œuvre une action dans ce domaine.
- Suppression de la fiche action "créer une plateforme bois énergie"

Vu les nouvelles actions du PCEAT 2019-2026 annexé à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 031-243100732-20240201-202402007-DE

S'LO

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle programmation des actions du PCEAT 2019-2026
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr*

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 06/02/2024

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE
Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 Courriel : contact@coteauxdugirou.fr